

Partenariat & Proximité 2

Rapport Annuel au 31 mars 2021

Fonds d'Investissement de Proximité



Sommaire

Disclaimer.....	2
Principales caractéristiques.....	3
Orientation de gestion.....	4
Reporting financier du fonds.....	5
Synthèse du portefeuille depuis l'origine.....	6
Commentaire de gestion sur la période.....	7
Autres points : éléments juridiques.....	9
Etats Financiers.....	11
1. Bilan.....	11
2. Hors Bilan.....	12
3. Compte de résultat.....	12
Annexes.....	13
1. Règles et méthodes comptables.....	13
2. Autres informations.....	17

Disclaimer

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Principales caractéristiques

PARTENARIAT & PROXIMITE 2

Forme juridique	Fonds d'investissement de proximité (FIP)
Société de Gestion	Andera Partners SCA
Taille du Fonds	5 M€
Date de constitution	15 décembre 2009
Fin de période de souscription	23 décembre 2010
Durée de vie	6 exercices (31 mars 2017) ; cette durée a fait l'objet de trois prorogations d'une durée d'un an et de deux prolongations d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2022.
Rachat de parts	Les rachats sont bloqués depuis le 13 février 2018, date de notification de la mise en liquidation du fonds à compter du 31 mars 2018.
Zone géographique	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
Distributions	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans
Commissions de gestion	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.
Commission dépositaire	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
Engagement de l'équipe	0,25% de l'Engagement Total
Rappel des principaux risques	<ul style="list-style-type: none">- Risque de liquidité- Risque lié à la sélection des entreprises- Risque lié aux petites capitalisations- Risque lié au caractère innovant- Risque de taux
Date de fin de l'exercice comptable	31 mars
Fiscalité	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
Périodicité de valorisation	Trimestrielle
Dépositaire	Edmond de Rothschild (France), 47 rue du Faubourg Saint Honoré - 75401 Paris Cedex 08
Commissaires aux comptes	Mazars, 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie - France
Normes IPEV	Les recommandations IPEV en termes de reporting ont été adoptées dans ce rapport.

Orientation de gestion

Historique

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 23 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion de trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

Caractéristiques juridiques

Partenariat & Proximité 2 est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières des articles L. 214-31 à L. 214-32-1. Le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

Stratégie d'investissement

L'objectif de la gestion est de valoriser les actifs sur la durée de vie du fonds via la constitution d'un portefeuille équilibré de participations, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME) proches de l'équilibre ou ayant atteint l'équilibre d'exploitation, dans le cadre des opérations de capital développement et/ou de transmission, et établies ou exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie, qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

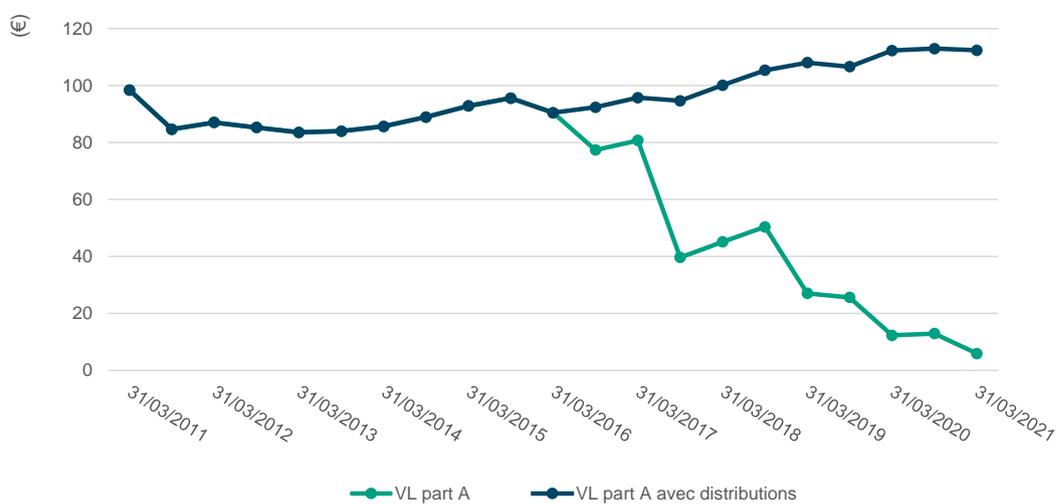
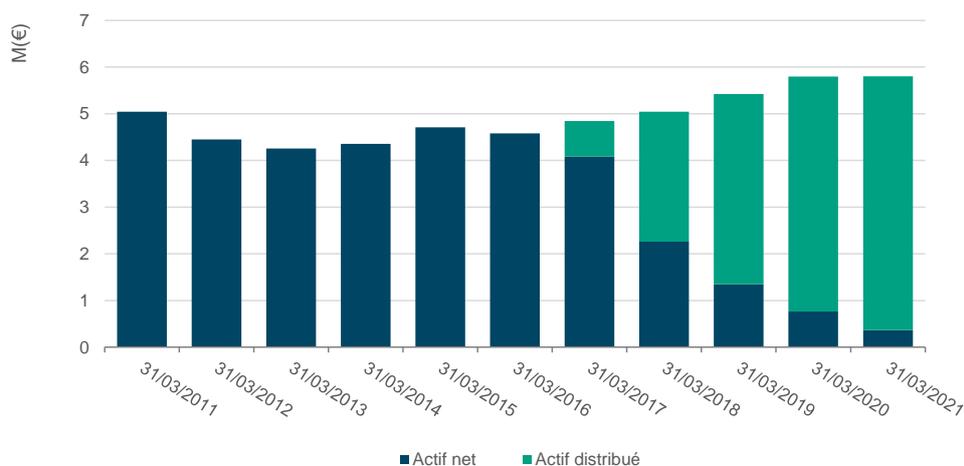
Le Fonds investira au moins 40 % de ses actifs dans des opérations de Capital Développement et/ou de Transmission (rachat des titres avec ou sans effet de levier) sur des PME non cotées éligibles, (i) employant moins de 250 personnes, (ii) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Au maximum 20 % de l'actif sera investi dans des PME dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (principalement Euronext) ou organisé (principalement Alternext) d'instruments financiers français ou étranger et la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations dans tous les secteurs représentatifs du tissu économique des régions couvertes : industrie, services, distributions, nouvelles technologies... Les sociétés sélectionnées devront présenter un potentiel de croissance, des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros) et des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La sélection des titres se fait en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs : visibilité du secteur, positionnement de la société, qualité du management, dimension de la gamme de produits, croissance future des résultats de la société. Les prises de participation envisagées seront minoritaires et les interventions du Fonds se feront à différents stades de développement des sociétés cibles.

Jusqu'à 40 % des actifs du Fonds (investissements hors quota) pourront être investis de manière discrétionnaire selon l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Le Fonds pourra investir directement dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance...) admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger ou être indirectement exposé à ces marchés via des OPCVM en portefeuille.

Reporting financier du fonds

Evolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUEE
Au 31/03/2021	0,30 M€	5,93 €	106,46 €	112,39 €
Au 31/03/2020	0,61 M€	12,31 €	100,00 €	112,31 €

Synthèse du portefeuille depuis l'origine

Portefeuille des titres non cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés* (€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 Alorette	Station de radio régionale indépendante	France	300 000	451 181	-	451 181	1,5 x
 CMP	Distribution de produits d'équipement de la maison	France	450 012	450 012	-	450 012	1,0 x
 Philia MEDICAL EDITIONS	Édition de publications de référence à destination des médecins spécialistes et des chirurgiens-dentistes	France	450 000	1 079 387	-	1 079 387	2,4 x
 ITESA	Distribution B-to-B de matériel électronique de sécurité	France	300 000	621 625	-	621 625	2,1 x
 voyamar aerosun	Tour-opérateur et distributeur de voyages	France	263 563	629 598	-	629 598	2,4 x
 Prowebce	Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	France	450 500	1 092 114	-	1 092 114	2,4 x
 AU FORUM DU BATIMENT	Grossiste en matériaux pour bâtiment	France	400 000	500 000	-	500 000	1,3 x
 CHABÉ	Location de voitures avec chauffeur	France	465 510	854 298	-	854 298	1,8 x
Total Réalisé			3 079 585	5 678 214	-	5 678 214	1,8 x
 VOLTA EXPANSION	Réhabilitation et maintenance électrique de logements sociaux	France	155 056	11 552	295 274	306 826	2,0 x
Total Portefeuille			155 056	11 552	295 274	306 826	2,0 x
Total Réalisé + Portefeuille			3 234 640	5 689 766	295 274	5 985 040	1,9 x

* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Portefeuille des titres cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés* (€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 1000mercis	Agence de publicité et marketing interactif	France	672 913	667 626	-	667 626	1,0 x
 ADTHINK	Édition de contenus et monétisation d'audience sur Internet	France	283 648	227 040	-	227 040	0,8 x
 LeGuide.com	Comparateur de prix sur Internet	France	119 777	122 783	-	122 783	1,0 x
 Systar MANAGE WITH VISION	Solutions progiciels pour les sites Internet d'entreprises	France	199 884	200 970	-	200 970	1,0 x
Total Réalisé			1 276 222	1 218 418	-	1 218 418	1,0 x

* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Commentaire de gestion sur la période

Commentaire de gestion Distribution au cours de l'exercice

Cinquième distribution du Fonds (6,46€ / part A)

Les dernières cessions ont permis au FIP de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa cinquième distribution, d'un montant unitaire de 6,46€ par part A en date du 27 octobre 2020.

Avec cette cinquième distribution, s'ajoutant aux versements de 15€ par part intervenu en septembre 2016, 40€ par part intervenu en juin 2017 et de 26€ par part intervenu en octobre 2018, 19€ par part intervenu en mars 2020, les souscripteurs du FIP Partenariat & Proximité 2 ont perçu un montant de 106,46€ par part A, **soit 106,5% du montant des souscriptions hors avantage fiscal.**

Prolongation de la durée de vie du fonds

La Société de Gestion poursuit activement la recherche d'opportunités de cession de la dernière participation détenue en portefeuille (**VOLTA CROISSANCE**). Toutefois, l'optimisation de la valeur de vente ce dernier actif nécessite un délai complémentaire pour le céder.

La Société de Gestion a donc décidé, dans l'intérêt des porteurs de parts et après avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des Marchés Financiers, de **prolonger la durée de ce fonds jusqu'au 31 mars 2022**, soit deux ans au-delà de la durée de vie réglementaire.

Valeurs liquidatives

Sur l'exercice écoulé, en tenant compte des distributions, la valeur liquidative des parts A du FIP Partenariat & Proximité 2 est passée de 112,31 € (au 31 mars 2020) à 112,39 € (au 31 mars 2021), soit une légère hausse de 0,1%.

Ratio réglementaire

Au 31 mars 2021, le fonds respecte le ratio FIP réglementaire de 60% calculé en fonction du prix de revient historique des participations.

Perspectives

Le portefeuille résiduel se compose d'une unique participation non cotée : **VOLTA CROISSANCE** (Réhabilitation et maintenance électrique de logements sociaux).

Evolution récente de l'activité (Volta)

Pour rappel, l'exercice clos au 31/03/2020 a été un exercice de transition marqué en octobre 2019 par une opération sur le capital de Volta par laquelle MM Merlhe et Vacquer ont cédé l'intégralité de leurs détentions et le FPCI Cabestan Capital a apporté 100% de sa participation pour finalement détenir la majorité de la nouvelle holding de tête du groupe.

Même si l'EBITDA s'inscrit en baisse, la situation organisationnelle et opérationnelle du groupe a été significativement améliorée par la nouvelle équipe dirigeante : reporting, systèmes d'informations, montée en compétence des équipes, effort de recouvrement, raccourcissement des délais de facturations. Le dernier foyer de pertes est la filiale TSO qui a subi d'importants décalages de chantiers. Un plan de redressement chez TSO a été lancé début janvier 2020 pour abaisser le point mort de la structure et faire face aux décalages qui sont un phénomène classique mais qui a tendance à se répéter principalement au moment des élections municipales.

Un directeur des marchés à bons de commandes pour le groupe a été recruté afin d'optimiser la performance de cette activité chez Cide-Elec et TSO. Le carnet de commandes se maintient à des niveaux historiquement haut.

Les bureaux ont été fermés le 17 mars. L'activité a été limitée aux services d'urgence. 95% des effectifs étaient au chômage partiel. Les activités ont progressivement repris mi-mai, avec un retour à la normale prévu pour fin septembre.

Il n'existe pas de tension sur le cash avec un niveau de trésorerie à 3,5 M€ au 31 mars 2021. Un PGE de 4M€ a été souscrit en août 2020 pour prévenir une baisse de la trésorerie attendue à l'automne (consécutives au confinement du printemps) mais l'activité a été soutenue et le PGE reste non-tiré à cette date.

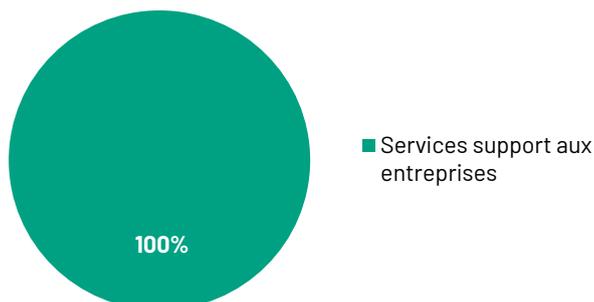
Perspectives de sortie

Nous anticipons la sortie du portefeuille de **VOLTA CROISSANCE** au 1^{er} semestre 2022.

Une fois la totalité des participations cédées et les produits reçus reversés aux porteurs de parts dans le cadre d'une dernière distribution, le fonds sera liquidé définitivement.

Répartition sectorielle du portefeuille

REPARTITION DU PORTEFEUILLE



Investissements / Cessions

Investissements pendant la période

Aucun investissement n'a eu lieu sur la période.

Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par Andera Partners n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

Cessions pendant la période

Aucun désinvestissement n'a eu lieu sur la période.

Autres points : éléments juridiques

Vie juridique du Fonds

Co-investissements / Co-désinvestissements

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (anciennement AFIC).

Co-investissements

Aucun co-investissement n'a eu lieu sur la période.

Co-désinvestissements

Aucun co-désinvestissement n'a eu lieu sur la période.

Mandats sociaux

Les mandats exercés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2 a investi :

- VOLTA CROISSANCE : Membre du Comité de Suivi

Rémunérations versées sur l'exercice

Au titre de l'exercice clos au 31-03-2020, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 63 salariés (effectif moyen 2019-2020) un montant de rémunérations fixes de 7,03 M€ et un montant de rémunérations variables de 3,47 M€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,25 M€ au titre de l'exercice.

Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), les membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B ont reçu une distribution de 179k€ au cours de l'exercice.

Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)
- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA

Informations relatives au niveau de levier

Néant.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice	Néant.
Opération de crédit	Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.
Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.
Convention SOFARIS « Fonds Propres »	Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FIP Partenariat & Proximité 2.
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait jusqu'au 15 mars 2018 la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date, Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de meilleure exécution.
Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

1. Bilan

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	31/03/2021	31/03/2020
DEPOTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	295 273,52	250 218,01
• Instruments financiers de capital investissement	295 273,52	250 218,01
° Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
° Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	295 273,52	250 218,01
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	0,00	0,00
CREANCES	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	83 150,39	525 277,74
TOTAL DE L'ACTIF	378 423,91	775 495,75

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
• CAPITAL (1)	409 397,16	267 154,08
• Report à nouveau (a)	0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	0,00	507 607,19
• Résultat de l'exercice (a, b)	-42 163,70	-10 604,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	367 233,46	764 156,35
(= Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	0,00	0,00
DETTES	11 190,45	11 339,40
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
• Concours bancaires courants	0,00	0,00
• Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	378 423,91	775 495,75

1) capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPI

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2021	31/03/2020
OPERATION DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPERATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL AUTRES OPERATIONS	0,00	0,00

3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	0,00	62 383,65
· Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	62 383,65
Charges sur opérations financières		
· Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres charges financières	1 661,63	812,96
TOTAL II	1 661,63	812,96
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-1 661,63	61 570,69
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	40 502,07	72 175,61
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)	-42 163,70	-10 604,92
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-42 163,70	-10 604,92

1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1er décembre 2017.

Les Actifs du FIP comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FIP.

Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par Invest Europe (anciennement EVCA), France Invest (anciennement AFIC) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

Impact de la crise sanitaire du Covid-19

Le début de l'année 2020 est marqué par le contexte de la pandémie Covid-19. Certaines entreprises ont pu connaître ou connaîtront des impacts du fait de l'arrêt total ou partiel de leur activité durant la période de confinement. Ces impacts, qu'ils soient passagers ou pérennes, ont été appréhendés dans l'analyse globale de la Juste Valeur des investissements. Ainsi, l'approche sur la valorisation a été adaptée à la situation inédite sur le fonds considéré.

De ce fait, pour les sociétés non cotées, une analyse globale de l'évolution des valeurs d'entreprise des comparables boursiers entre la période d'avant-crise et le 31 mars 2020 a été effectuée puis transposée à nos participations. Cette évolution, a pu être, le cas échéant, ajustée en fonction de critères structurels de notre participation visant à mesurer sa capacité à survivre à la crise à court-terme (0 à 6 mois), sa capacité à retrouver une performance normative (6 à 18 mois) et sa capacité à recréer de la valeur (18 à 36 mois).

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

Parts ou actions d'OPC et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Comptabilisation des revenus de valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

Règles sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

Catégories de parts et valeur liquidative

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

Valeur d'origine et nombre de parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

part A : 100 Euros par part

part B : 100 Euros par part

Il a été émis 130 parts B. Les parts B représentent 0,25% des souscriptions totales. (depuis la création)

Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Ordre de distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.
- Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B des Produits Nets et Plus-values Nettes du Fonds.

Frais facturés aux fonds

Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

Autres frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 0,80% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

Frais de constitution

A la fin de la période de souscription, le Fonds a versé au titre des frais de constitution du Fonds, un montant égal à 0,45% TTC de l'Engagement Global à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds.

Politique de distribution

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

Durée de l'exercice

La durée de l'exercice est de 12 mois.

2. Autres informations

Évolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2021	31/03/2020	Variation exercice
APPORTS	+	5 134 500,00	5 134 500,00	0,00
Capital souscrit ¹	+	5 134 500,00	5 134 500,00	0,00
Capital non appelé ²	-	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE LA GESTION	+/-	+ 780 006,48	+ 777 114,67	+ 2 891,81
Résultat de l'exercice		- 42 163,70	- 10 604,92	- 31 558,78
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 1 294 397,05	- 1 283 792,13	- 10 604,92
Plus values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	2 523 829,74	2 523 829,74	0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	103 767,19	103 767,19	0,00
Sur contrats financiers	+			
Moins values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	84 154,86	84 154,86	0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	416 749,52	416 749,52	0,00
Sur contrats financiers	-			
Indemnités d'assurance perçues	+			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			
Frais de transaction	-	16 786,09	16 786,09	0,00
Différences de change	+/-			
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	+ 6 660,77	- 38 394,74	+ 45 055,51
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00
Sur contrats financiers	+/-			
Boni de liquidation	+/-			
RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS	-	5 524 167,77	5 124 353,07	399 814,70
Rachats ²	-	89 848,07	89 848,07	0,00
Distributions de résultats	-			
Distributions des plus et moins values nettes	-			
Répartitions d'actifs	-	5 434 319,70	5 034 505,00	399 814,70
AUTRES ELEMENTS ³	+/-	- 23 105,25	- 23 105,25	0,00
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	=	367 233,46	764 156,35	-396 922,89

Le tableau présente des montants cumulés depuis l'origine du fonds.

1 y compris les commissions de souscription acquises au FCPI

2 sous déduction des commissions de rachat acquises au FCPI

3 Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part du FCPI (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Boni de liquidation

Partenariat & Proximité 2		31/03/2021	
Parts A - FR0010926238			
Nombre de parts			51 215,00
Nominal de la parts			100,00
Engagements de souscription			5 121 500,00
Capital appelé			5 121 500,00
Capital non appelé			-
Pourcentage capital appelé			100,00%
Pourcentage capital non appelé			0,00%
Rachats en parts			1 385,00
Rachats en montant			99 995,00
Montant distribué dans la limite du capital appelé			5 021 505,00
Montant distribué au-delà du capital appelé			321 901,80
Pourcentage distribué			106%
Parts B - FR0010933291			
Nombre de parts			130,00
Nominal de la parts			100,00
Engagements de souscription			13 000,00
Capital appelé			13 000,00
Capital non appelé			-
Pourcentage capital appelé			100,00%
Pourcentage capital non appelé			0,00%
Rachats en parts			-
Rachats en montant			-
Montant distribué dans la limite du capital appelé			13 000,00
Montant distribué au-delà du capital appelé			77 912,90
Pourcentage distribué			699%
Actif net			367 233,46
Retraitements rachats part A			- 10 432,28
(i) Capital net à rembourser parts A			-
(ii) Capital net à rembourser parts B			-
(iii) 80% Plus value aux parts A	80%		285 440,94
(iii) 20% Plus value aux parts B	20%		71 360,24
Actif net			367 233,46
Actif net Parts A - FR0010926238	295 873,22	49 830,00	5,93
Actif net Parts B - FR0010933291	71 360,24	130,00	548,92
Actif net Parts B retenu	71 360,24	130,00	548,92
Provision pour Boni de liquidation			-

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

Parts A	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	295 873,22	613 411,54	1 347 985,15	2 262 958,39	4 085 873,51
Engagement de souscription	4 983 000,00	4 983 000,00	4 983 000,00	5 012 100,00	5 059 700,00
Montant libéré	4 983 000,00	4 983 000,00	4 983 000,00	5 012 100,00	5 059 700,00
Répartitions d'actifs	5 343 406,80	5 021 505,00	4 074 735,00	2 779 155,00	759 315,00
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	49 830,00	49 830,00	49 830,00	50 121,00	50 597,00
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	5,93	12,31	27,05	45,14	80,75

Parts B	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	71 360,24	150 744,81	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Montant libéré	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Répartitions d'actifs	90 912,90	13 000,00			
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	130,00	130,00	130,00	130,00	130,00
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	548,92	1 159,57	0,00	0,00	0,00

Évolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
A	0,00	0,00
B	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice		
A	0,00	0,00
B	0,00	0,00
Solde net des souscriptions rachats		
A	0,00	0,00
B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
A	49 830,00	4 983 000,00
B	130,00	13 000,00

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

31/03/2021

TITRES ACQUIS A REMERE

Titres pris en pension livrés

NEANT

Titres empruntés

Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie

31/03/2021

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres

NEANT

Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres

Titres du groupe détenus en portefeuille

31/03/2021

Actions

Obligations

TCN

OPC

NEANT

Contrats financiers

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-42 163,70	-10 604,92
Total	-42 163,70	-10 604,92
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-42 163,70	-10 604,92
Total	-42 163,70	-10 604,92
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	507 607,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	0,00	507 607,19
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	507 607,19
Total	0,00	507 607,19
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantité	Coût d'acquisition global (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
VOLTA CROISSANCE	Actions	EUR	98 055	175 958	166 249	-9 709	45,3%
VOLTA CROISSANCE	Obligations	EUR	112 655	112 655	129 024	16 369	35,1%
Total général				288 613	295 274	6 661	80,4%

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Titres	Cours ou dernière valeur connue (€)	Valeur ajustée (€)	Commentaires
Néant			

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité.

Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N - 1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
VOLTA CROISSANCE	288 613	295 274	288 613	250 218	-	45 056
Total général	288 613	295 274	288 613	250 218	-	45 056

État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Néant.

Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Engagement de réinvestissement : Néant

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2 bénéficie de mécanismes de relation, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du Fonds est trop dilutive.

État des placements en Trésorerie

Néant.

Dettes et créances

Créances	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vente à règlement différé			
Total des créances			0,00

Dettes	Valeur nette
Charges à payer	11 190,45
Total des dettes	11 190,45

Frais facturés au fonds sur l'exercice

Les frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 42 163,70 € (soit 0,8% de l'engagement de souscription), dont 21 300,36 € au titre des commissions de gestion.

Les commissions de gestion représentent 3,6% de l'actif net moyen.

Nature	Montant en €
Commission de gestion	21 300,36
- avoir	0,00
Commission nette	21 300,36
Dépositaire	710,01
CAC	6 947,52
Honoraires divers	11 493,58
<i>dont comptabilité</i>	7 445,83
<i>dont gestion administrative</i>	0,00
<i>dont autres</i>	4 047,75
Frais de constitution	0,00
Frais bancaire	1 661,63
Divers (assurance, impôts...)	50,60
Total	42 163,70



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

FIP PARTENARIAT ET PROXIMITE 2

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

FIP PARTENARIAT ET PROXIMITE 2

374 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux porteurs de parts du FIP Partenariat et Proximité 2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité (FIP) Partenariat et Proximité 2 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FIP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FIP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique*

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Gilles DUNAND-ROUX



Signature
numérique de Gilles
DUNAND-ROUX
Date : 2021.06.22
16:47:29 +02'00'

Société de Gestion

Andera Partners
374, rue Saint Honoré
75001 - Paris
RCS 444 071 989 PARIS

Dépositaire

Edmond de Rothschild (France)
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 - Paris
RCS 572 037 026 PARIS